

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi 06 septembre à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 29 août 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Excusés et procurations : M. BESSON Jonathan à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : M. DURAND Gérald

N° 38/2023

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux modifications de postes décidées par le conseil municipal lors de la réunion de ce jour, à savoir le 06 septembre 2023, le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 1^{er} décembre 2023 comme suit :

Service administratif :

1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures – 2 postes d'adjoint administratif à 35 heures.

Service technique :

2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures – 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 heures - 4 postes d'adjoint technique à 35 heures.

Service scolaire :

2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (soit 18 heures et 28 heures) – 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe à temps non complet soit 23 heures

Tous services (agent technique intervenant au service scolaire et dans les différents bâtiments communaux):

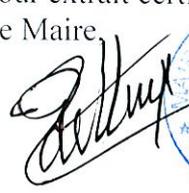
1 poste d'adjoint technique de 18 heures

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 février 2018 l'autorisant à recruter si besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants : adjoints administratifs et adjoints techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire



Jean-Yves PONTHER

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le



ID : 007-210701165-20230906-DEL38_2023-DE